

CERTIFICAT DE GARANTIE

Hévéa nature®

Les produits Hévéa nature® en latex naturel sont garantis contre tout défaut de fabrication ou vice caché, conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil et aux garanties légales applicables.

Cette garantie commerciale s'applique dans le cadre d'une utilisation normale des produits.

Durée des garanties

- **Matelas et surmatelas** : garantie jusqu'à **15 ans** lorsqu'ils sont protégés par une housse intégrale en chanvre, lin ou par le surmatelas de laine Surlaine.
- **Matelas et surmatelas avec housse Jersey seule** : garantie de **10 ans**.
- **Oreillers** : garantie de **8 ans**.

Garantie progressive

Matelas et surmatelas

Prise en charge complète pendant les 7 premières années, puis :

Année	Prise en charge
8■	80 %
9■	70 %
10■	60 %
11■	50 %
12■	40 %
13■	30 %
14■	20 %
15■	10 %

Oreillers

Prise en charge complète pendant les 2 premières années, puis :

Année	Prise en charge
3■	60 %
4■	50 %
5■	40 %
6■	30 %
7■	20 %
8■	10 %

Conditions de prise en charge

La garantie couvre exclusivement les défauts liés aux matériaux ou à la fabrication.

Le produit pourra être réparé, remplacé ou remboursé selon le défaut constaté. Les frais de retour et d'expédition restent à la charge du client. Toute intervention sous garantie ne prolonge pas sa durée initiale.

Exclusions

Ne sont pas couverts : l'usure normale, les taches, l'humidité, les dommages liés au transport, à un entretien inadapté, à une mauvaise utilisation, à un sommier non adapté, ou à un mauvais choix de confort lors de l'achat.

Garanties légales

Indépendamment de la garantie commerciale Hévéa nature®, le consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité prévue aux articles L217-3 et suivants du Code de la consommation ainsi que de la garantie contre les vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Hévéa nature® – 22 rue des Bergeronnettes – 40130 Capbreton – France
service.clients@hevea-nature.fr – www.hevea-nature.fr